

Bonjour chères et chers membres,

C'est à regret que je vous annonce, au nom du Conseil d'administration du Club de Curling de Sherbrooke, la fermeture du Club pour la saison 2020-2021. Nous gardions espoir que la situation allait s'améliorer mais, à la suite de l'annonce le 6 janvier 2021 par le gouvernement du Québec que les activités sportives intérieures devaient être suspendues jusqu'au 8 février 2021, force est de constater que ce n'est pas le cas. Il devient donc illusoire de reprendre une saison « normale » assez longue et de maintenir les glaces pour un retour éventuel, ce qui représente pour le Club une dépense que les membres du C.A. estime inutile.

### **Cotisation non courue : Montant auquel les membres ont droit**

Tel que ratifié lors de l'assemblée générale du 12 septembre 2020 et tel qu'exposé dans le document de retour au jeu qui a été rendu disponible sur le site web du club au début de la saison, 2020-2021, la cotisation annuelle est séparée en tiers :

- Le premier 1/3 de la cotisation annuelle reste au club pour couvrir les frais fixes;
- Pour le 2<sup>e</sup> 1/3, vous avez droit à un montant correspond au nombre de semaines non jouées sur le nombre de semaine dans la saison, soit 19/26 ou 73%.
- Vous avez droit au dernier 1/3 de la cotisation si vous avez acquitté celle-ci en entier.

La saison 2020-2021 allait du 28 septembre 2020 au 11 avril 2021 en excluant les 2 semaines de la période du temps des Fêtes, soit 26 semaines. Le club a été ouvert du 28 septembre au 13 novembre 2020, soit 7 semaines, ce qui signifie que la proportion de semaines non jouées est 19/26 ou 73%. Donc pour le 2<sup>e</sup> 1/3, vous avez droit à 73 %.

Pour ce calcul, le montant de la cotisation annuelle ne tient pas compte du montant d'affiliation de curling-Québec de 25 \$ qui est inclus dans ce montant et du montant de location d'une case.

Voici un exemple :

Vous être un membre régulier qui jouent dans 2 ligues : la cotisation annuelle est de 332 \$ selon la grille de tarification 2020-2021.

On doit d'abord soustraire le montant de 25\$ pour les frais d'affiliation de Curling-Québec, donc la cotisation annuelle est de 307 \$. Le tiers de ce montant est 102,33 \$ :

- 102,33 \$ couvre les frais fixes et est conservé par le club.
- Vous avez droit à :
  - Si vous avez acquittez 2/3 de votre cotisation annuelle :

102,33 \$ x 19/26 = 74,78 \$

- Si vous avez acquittez entièrement de votre cotisation annuelle :

102,33 \$ x 19/26 = 74,78 \$ + 102,33 \$ = 177,11 \$

### **Options**

Maintenant comment pouvez-vous aider votre club avec ce montant une fois qu'il est déterminé?

Comme vous le savez probablement, pour un organisme à but non lucratif comme le club, la situation actuelle est difficile financièrement surtout lorsque nous sommes privés de nos principales sources de revenu net pour assumer nos dépenses fixes :

- Cotisation des membres : baisse de 16,5% (40 000 \$ au lieu de 48 500 \$)
- Bar : baisse de revenu net de 74 % (2 500 \$ au lieu de 9 600 \$)
- Location : baisse de revenu net de 100 % (0 \$ au lieu de 11 200 \$)

Nous vous offrons donc 4 options:

1. Faire don de ce montant en totalité au club. En sélectionnant cette option, vous permettrez à votre club de faire face le plus efficacement aux frais fixes de l'année courante sans entamer la liquidité du club pour l'année prochaine et les années futures.
2. Faire don de ce montant en totalité ou en partie au club et bénéficier d'un rabais allant jusqu'à 20 % (en fonction du montant du don sur le montant auquel vous avez droit) sur votre cotisation annuelle pour la saison 2021-2022 : en sélectionnant cette option, vous permettrez à votre club de faire face

aux frais fixe de la saison en cours en profitant d'un rabais qui entamera minimalement la liquidité du club l'an prochain.

3. Demander que ce montant soit appliqué en crédit à votre inscription pour la saison 2021-2022 : en sélectionnant cette option, vous permettrez à votre club de faire face frais fixes de l'année courante mais les revenus de l'an prochain seront diminués.
4. Demander le remboursement.

Vous pouvez utiliser le coupon réponse ci-joint pour indiquer votre choix.

**Vous avez jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2021 pour répondre au courriel du Club de Curling de Sherbrooke [curlingsherbrooke1880@gmail.com](mailto:curlingsherbrooke1880@gmail.com).**

Si vous décidez d'opter pour un remboursement, les chèques seront émis et postés le 15 février ou le 15 avril 2021 dépendant de la date de votre réponse.

Si vous choisissez l'une des trois premières options (don ou crédit pour la saison 2021-2022), le montant d'affiliation de curling-Québec sera conservé par le Club, et ce frais ne vous sera pas facturé pour la saison 2021-2022.

Si vous choisissez l'option remboursement, le montant de 25 \$ (ou 16.67 \$ si vous avez payé 2/3 de la cotisation annuelle) sera ajouté au montant auquel vous avez droit.

Je tiens à préciser que tous les membres du C.A. font don du montant auquel ils ont droit.

### **Récupération des objets personnels**

Si vous souhaitez récupérer vos effets personnels dans les cases au club vous pourrez le faire samedi le 16 janvier de 13h à 14h et dimanche le 17 janvier de 9h à 10h.

Je vous souhaite un bon printemps et été 2021 et j'ai bien hâte de vous revoir en septembre 2021.

Bonne journée et à bientôt!

Dominique Gilbert

Président, Conseil d'administration du Club de curling de Sherbrooke